



Association Les Amis des Bauges

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 06/12/18

Présents : Jean DEBREE, Julia LIEBE, Myriam PETTELOT, Christophe BERNAT PIAZZA, Marie PERRIER, Jean Luc BERTHALAY, Pierre HEMAR, Christian GOGNY, Claudie REY, Isabelle ROBERT, Bernadette MAILLARD (Bauges Solidarité), Marion BOURGET (Radio Alto), Marie-Noëlle MAREC (Gribouille),

Salarié présent (avec voix consultative) : Gilles BAILLARD

Excusés : Albert DARVEY (pouvoir à Jean DEBREE), Serge CHOMETON (pouvoir à Evelyne LADOIRE CAHUET), Sylviane CHAMBAZ FLEURY (pouvoir à Myriam PETTELOT), Fanny VIDALENCHE, Blandine AMBLARD, Evelyne LADOIRE CAHUET (pouvoir à Julia LIEBE)

Actuellement, le CA est composé de 24 personnes. Pour délibérer valablement, il faut qu'il y ait 24/2 = 12 + 1 personne, soit 13 personnes présentes ou représentées.

Avec les pouvoirs, nous sommes 17 personnes présentes ou représentées.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 09/10/18 :

Le compte-rendu du CA du 09/10/18 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Point d'information sur l'évolution de territoire

Jean Luc BERTHALAY et Pierre HEMAR nous dressent un point de situation de l'évolution de la compétence sociale.

- Un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est en cours de création. Il regroupera l'enfance/Jeunesse (0/20 ans) et les équipements sportifs associés (Gymnase et terrain de foot de Lescheraines). Dans l'idée des élus du Cœur des Bauges, cela couvrira aussi toutes les relations avec les Amis des Bauges.
- Est-ce que toutes les communes du Cœur des Bauges (14) deviennent adhérentes au SIVU ?
 - Les 14 communes devraient être adhérentes. A ce jour (06/12/18), 12 sur 14 ont déjà délibérées, pour les 2 restantes, il y a un avis favorable du maire.
 - Un arrêté préfectoral sera pris fin janvier / début janvier

- Financements possibles :

La somme espérée par les élus du Cœur des Bauges est d'au moins 280 000 € par an.

Ce qui est actuellement retenu par Grand Chambéry, c'est de reverser au SIVU un montant calculé sur la moyenne des 3 dernières années, et non pas le montant versé la dernière année !

Ce n'est donc pas favorable pour le Cœur des Bauges, et donc Les Amis des Bauges.

Si on retient la moyenne des 3 dernières années (2016/2017/2018), cela veut dire, par exemple, que la fourniture des couches et des repas depuis le 01/01/17 est atténuée d'1/3 et le montant qui remonterait pour cette action ne serait pas suffisant.

Le différentiel entre le premier travail sur le budget prévisionnel 2019 (reconduction du BP 2018) et ce qui pourrait être retenu comme subvention pour l'ensemble des Amis des Bauges, est de plus de 30 000 €.

L'objectif de maintenir les services à la population, voire d'évoluer avec les réformes (exemple rythmes scolaires) est toujours ce que nous visons. Même s'il nous reste encore quelques efforts à faire, possible notamment avec la mise en place du plan « mercredi », il faut regarder plus loin que l'année 2019. En effet, les années 2020 et 2021, avec la fin de la Zone de Revitalisation

Rurale (ZRR) au 30/06/20, qui occasionne un surcote de 11 000 € en année pleine, seront encore plus difficiles à boucler s'il n'y a pas de changement par rapport à la situation actuelle.

Le travail est encore en cours avec Grand Chambéry pour pouvoir faire remonter dans les Bauges les financements de toutes les associations, même celles qui ne sont pas Enfance/Jeunesse. Par contre, s'il n'y a pas assez de financements pour tous, il faudra réduire la voilure, mais ce serait dommage car les actions répondent à des besoins.

Pour les associations non « enfance / jeunesse », il faudra voir le montage technique pour que la subvention soit versée par une commune. Mais la demande de subvention se fera tout de même via le SIVU, la commune qui versera ne fera que « boîte à lettres ».

La somme qui sera reversée par Grand Chambéry est validée par une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le montant est pérenne et ne peut être remis en cause que s'il y a une modification substantielle d'au moins 25%. Mais la CLECT peut choisir de travailler avec les chiffres de la dernière année ou avec la moyenne des 3 dernières années ! C'est un choix politique. Et pour rappel, pour les maires des Bauges, au sein de Grand Chambéry, ils n'ont que 14 voix sur 83.

Les frais de fonctionnement du SIVU restent à « clecter » en dehors des 280 000 € (estimation actuelle par Grand Chambéry aux alentours de 8 000 €).

Restera aussi pour le SIVU à trouver des marges de manœuvre pour certains projets indispensables (rénovation du gymnase par exemple).

- Réactions des Amis des Bauges et des autres associations :
 - Jean remercie les maires du travail fourni. Nous nous interrogeons sur « comment peut-on les aider les élus locaux ? » et « jusqu'à quand être patient ? » Après échange, l'idée est de faire paraître un article dans la presse afin d'alerter autour du risque pour les subventions concernant l'ensemble des associations du Cœur des Bauges. Il faut montrer que ce n'est pas aujourd'hui que nous nous en soucions, il faut faire connaître notre position à Grand Chambéry (article dans Dauphiné), mais aussi dans le Cœur des Bauges (article dans Vivre en Bauges si besoin). Nous pouvons encore attendre la fin de la prochaine étape de négociation entre les élus et Grand Chambéry (conseil communautaire prévu le 20/12/18), mais si rien de favorable n'en sort, il faudra réagir.
 - L'enjeu pour le territoire est important. Il faut associer les autres associations concernées et voir la forme de l'article (un chapeau général présentant les risques, des témoignages d'associations ?)
 - Attention actuellement à ne pas être noyé dans la masse des revendications et à devenir inaudible.

- Projets à venir pour le SIVU, en lien avec les Amis des Bauges :
 - Renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF
 - Renouvellement du Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil Départemental
 - Mise en place du plan « Mercredi »

Poursuite de l'accueil de loisirs du mercredi en réponse aux besoins des familles

La décision de poursuivre l'accueil de loisirs du mercredi, au moins jusqu'en juin, a été prise en accord avec Jean Luc Berthalay qui a fait le tour des maires des Bauges pour avoir leur avis.

Voici quelques éléments, extraits de l'activité menée sur les mois de septembre à novembre, pour montrer à quel point cette action est une réponse aux besoins des familles.

- Nombre d'enfants différents : 54
- Nombre de familles différentes : 39

- Répartition des enfants par âge :

Répartition des enfants par âge :	
Age	Nombre d'enfants
3	6
4	7
5	8
6	5
7	12
8	8
9	8

- Répartition des enfants par commune de résidence :

Répartition des enfants par commune de résidence	
Commune	Nombre d'enfants
LA MOTTE EN BAUGES	8
LE CHÂTELARD	7
ARITH	7
LESCHERAINES	7
LE NOYER	5
LA COMPÔTE	5
ST FRANCOIS DE SALES	4
DOUCY EN BAUGES	3
BELLECOMBE EN BAUGES	3
ECOLE	2
STE REINE	1
JARSY	1
ST ALBAN LEYSSE	1

- Nombre de membres présents :

Nombre de membres présents	
Nombre de membres	Nombre de familles
1	26
2	11
3	2

- Présences réelles :

	Nombre d'enfants du 12 sept au 28 nov										
	12 sept	19 sept	26 sept	03 oct.	10 oct.	17 oct.	07 nov.	14 nov.	21 nov.	28 nov.	Moyenne
Matin	30	27	33	35	34	35	32	35	39	35	33,5
Après-midi	21	23	21	27	28	28	27	27	33	30	26,5
Moyenne	25,5	25	27	31	31	31,5	29,5	31	36	32,5	30

- Autour de Sébastien Floret, l'équipe d'animation est composée de :
 - 5 personnes le matin (avec une mise à disposition d'une ATSEM par la mairie de Lescheraines)
 - 4 personnes l'après-midi
 - Pour mémoire, les taux d'encadrement à respecter actuellement sont de :
 - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Questions diverses :

- Date de l'AG des Amis des Bauges à définir : théoriquement avant la fin du premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice. Une légère tolérance est admise. La date retenue est le 06/04/19. Le lieu et le contenu restent à définir.
- Point sur les salariés : entretiens annuels, RIS, prime.
 - Les entretiens annuels des salariés ont eu lieu. La perception des membres du bureau qui ont participé est que la situation semble apaisée par rapport à l'année dernière et que l'ensemble des salariés a rempli les objectifs attendus.
 - Des gros efforts ont même été fournis par tous pour faire face à la situation complexe rencontrée au cours de cette année : incertitudes liées à l'avenir de la Petite Enfance, renouvellement de l'agrément centre social, renouvellement de l'agrément RAM, etc ...
 - Par ailleurs, le résultat du contrôle CAF sur la Farandole, où l'on s'attendait à devoir reverser au maximum 16 000 € (finalement la CAF nous a reversé 250 €) et le résultat du contrôle URSSAF (nous ne devons que 450 €) nous permettent d'avoir un peu de souplesse.
 - Le bureau propose de remercier les salariés, présent au 31/12/18, par le versement d'une prime exceptionnelle sur la base de 300 € net pour un équivalent temps plein annuel.
 - Le CA approuve à l'unanimité.
- Organisation d'une réunion conseil d'administration / salariés : afin de renforcer le lien à l'association, chaque année, nous organisons une réunion pour échanger. Cette réunion est à prévoir en janvier. La date retenue est le 17/01/19 à 18h30, le lieu reste à définir (certainement la salle du PNR au Chatelard).
- Soutien aux associations Bauges Solidarité, ADMR : a priori, Bauges Solidarité et l'ADMR vont renouveler « fortement » leur bureau en 2019. S'il est parfois difficile de trouver des bénévoles pour mener les activités, il est encore plus difficile d'en trouver pour assumer les responsabilités. Le bureau des Amis des Bauges, se sentant également concerné par cette fragilité, s'interroge sur comment accompagner ces associations. Après échange, une réunion sera organisée avec les bureaux respectifs de chacune de ces associations le mardi 06/01/19.
- Questions posées par Marion et Fanny suite au dernier CA :
 - Comment est-il possible en tant que CA d'être davantage "acteur" pour appuyer/être soutien sur le travail mené par l'équipe des Amis des Bauges (commission, groupe de travail...) ?
Eléments de réponses :
 - Un centre social, c'est la participation de tous. Par exemples, chacun – membre du CA ou non - a été invité lors de l'AG à s'inscrire dans des groupes de travail autour des réflexions sur les modes de gardes ; des invitations larges ont été diffusées pour une commission « associations, vie locale » en septembre. Il faut se saisir de ces moments et ne pas forcément attendre du CA qu'il soit une instance de débat.
 - Le CA est avant tout une instance de décision, les débats peuvent avoir lieu dans d'autres moments (bureau, groupes de travail, etc ...). Le nombre de CA a été volontairement diminué pour augmenter les autres réunions qui sont plus ouvertes.
 - Le compte-rendu du CA du 24/05/18 (extrait repris ci-dessous) décrit le mode de fonctionnement de l'association.
 - Lors des CA, ce sont bien souvent les questions diverses les plus intéressantes : peut-on commencer par ce point de l'ordre du jour ? Il ne faut pas perdre de vue que le CA sert à prendre des décisions Et il faut arriver à gérer le temps de la réunion !
 - Peut-on demander aux participants au CA de soumettre leur question dans le mel d'invitation du CA ? Pourquoi pas, mais lorsque vous participez au CA, vous voyez bien qu'il est toujours possible de poser des questions.
 - Et à la question "comment voit-on les Bauges dans 4 ans" qui semble essentielle pour fédérer la population autour de ces questions : est-il possible d'envisager des ateliers participatifs ? ou du moins comment mobiliser des personnes autour de ces questions (je sais que des choses ont déjà été proposées, la forme de petits ateliers est peut-être à ajouter aux essais déjà effectués ?). Réponse : cela peut-être une base de réflexion pour l'AG de cette année par exemple.

- « On danse dans les Bauges », le 25/11/18. Malgré tous les efforts faits par Evelyne et Serge en termes de communication et d'organisation, cette action n'a pas rencontré son public. Cette opération ne sera pas renouvelée.
- Pour Bauges Solidarité, Bernadette fait le point de la collecte de la Banque Alimentaire qui a eu lieu les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2018. Le résultat de la collecte est comparable à celle de l'an passé. Par contre, il y a eu plus de difficulté de travail avec le collègue (qui incite les collégiens à être bénévole pour cette collecte) en raison de l'absence de la CPE.

Le prochain CA est fixé au jeudi 07/02/19 à 18 heures aux Amis des Bauges.
Fin du CA à 20h30.

Extrait du compte-rendu du CA du 24/05/18 :

Mode de fonctionnement de l'association :

L'Assemblée Générale : se réunit une fois par an. Elle est composée de tous les membres de l'association (adhérents, salariés, partenaires, etc ...). Seuls les adhérents et membres de droits peuvent voter.

« L'assemblée générale entend et adopte les rapports sur l'activité, la situation financière et morale de l'association, les prévisions budgétaires. Elle définit les orientations. L'assemblée générale adopte les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et procède au renouvellement du conseil d'administration ».

Le Conseil d'Administration : organe délibérant de l'Association, force de propositions. Il est renouvelable par tiers tous les ans lors de l'AG. Il se réunit entre 6 et 10 fois par an.

- Représentatif de la Communauté de Communes (avec 4 membres de droit)
- Représentatif des partenaires (membres de droit : le conseiller départemental et un représentant de la CAF)
- Représentatif du monde associatif (avec 1 collège de 6 membres)
- Représentatif des habitants (avec un collège de 12 membres)
- Porteur du projet social auprès des habitants

Actuellement le CA se réunit à 18h30 parce que c'était le meilleur horaire possible pour les personnes le composant. Il est aussi rappelé la confidentialité de certains échanges.

Le bureau : organe moteur de l'Association, force de propositions. Il est renouvelable tous les ans par le CA après l'AG qui a, elle-même, renouvelé le CA. Il se réunit au moins tous les 15 jours (plus si le besoin ou les sujets à traiter le demandent)

- composé d'un maximum de membres issus du CA, représentatifs des habitants
- Lien permanent avec les professionnels de l'association
- Le bureau traite toutes les questions relatives à la vie de l'association et prépare les questions dont débattera le CA

Les Commissions ou groupes de travail : Véritables instances de réflexion, de proposition composées d'administrateurs, de bénévoles, d'élus et de salariés qui permettent l'évaluation et l'évolution des actions entreprises en phase avec les objectifs des contrats et du projet social :

- Commission « Vie associative du centre socioculturel » (portée par le CA)
- Commission « Associations, animations locales et culturelles »
- Commission « Petite Enfance »
- Commission « Parentalité »
- Commission « Enfance / Famille / Jeunesse »
- Commission « accueil des différents publics et travail en direction des seniors ».
- D'autres groupes de travail peuvent naître en fonction de l'évolution du projet

Les actions concrètes : portées par des techniciens ou des bénévoles. Elles sont la vie de l'association. Elles peuvent amener à prendre des décisions, soit pratiques (assumées par le bénévole, appuyé par le professionnel), soit plus complexes (remontées en bureau pour être arbitrées au niveau que le bureau juge le plus pertinent).

Les professionnels : En appui du projet de l'association, c'est une équipe assez clairement divisée en 2 groupes géographiques : la Petite enfance et le siège. Courroie de transmission indispensable entre les administrateurs et les habitants.